Décision 17-D-26 du 21 décembre 2017

relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur de la collecte et de la valorisation de déchets banals d'entreprises

Posted on: 21 décembre 2017 | Secteur(s) :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Fédération des entreprises du recyclage (« FEDEREC »)
Dispositif(s)	Acceptation des engagements Clôture de la procédure
Procédure(s)	Engagement
Entreprise(s) concernée(s)	Groupe La Poste

Lire

le texte intégral de la décision
522.23 Ko

le communiqué de presse